

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 039-243900420-20250403-2025_28-DE

Berger Levraud

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 03 avril 2025

Date de convocation

21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, jeudi 03 avril à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ecleux au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Permis d'aménager modificatif pour l'extension de la zone de Bel Air
N°28/2025**

Nombre de membres

40

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Valot, Giancatarino, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Mourot, Junod.

Messieurs Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Fraichard, Bouton, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Schouwrey, Bigueur, Besia, Joffre.

Excusés Mmes Masuyer, Faivre, MM. Dejeux, Truchot (procuration à Mme Sermier), Baton, Rochet (procuration à M. Rougeaux), Théry, Coutrot.

Excusés

Votants

34

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Valot, Giancatarino, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Mourot, Junod.

Messieurs Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Fraichard, Bouton, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Schouwrey, Bigueur, Besia, Joffre.

Excusés Mmes Masuyer, Faivre, MM. Dejeux, Truchot (procuration à Mme Sermier), Baton, Rochet (procuration à M. Rougeaux), Théry, Coutrot.

Absents

Vu le CGCT et notamment son article L. 2241-1,

Vu le code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 421-1 et suivants,

Vu l'article R. 441-21 b du CU relatif à la subdivision des lots dans un permis d'aménager,

Vu la délibération n°107/2018 du 10 juillet 2018, décidant de réaliser l'extension de la ZA Bel Air,

Vu la demande de permis d'aménager n°039 439 23 A 0004 déposée le 13 juin 2023 par la CCVA pour la création d'un lotissement de 11 lots maximum pour l'extension de la zone d'activités de Bel Air,

Vu l'arrêté de la commune de Port Lesney en date du 9 octobre 2023 accordant le permis d'aménager n°039 439 23 A 0004 à la CCVA,

Considérant l'article R. 442-21 b du code de l'urbanisme qui dispose que « *lorsque ces subdivisions interviennent dans la limite du nombre maximum de lots autorisés, et résultent d'une déclaration préalable, d'un permis d'aménager, d'un permis valant division ou d'une division réalisée en application du a de l'article R. 442-1 dès lors que le lotisseur atteste de son accord sur cette opération par la délivrance d'une attestation* ».

Considérant que le permis d'aménager pour l'extension de la ZA Bel Air consiste en la création d'un lotissement prévoyant un nombre maximum de 11 lots,

Considérant la nécessité de passer le nombre maximum de lots à 20,

Considérant qu'il convient d'augmenter le nombre de lots dans un permis d'aménager modificatif,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le dépôt d'un dossier de demande de modification du permis d'aménager n°039 439 23 A 0004 sur la commune de Port Lesney afin d'augmenter le nombre de lots,
- Autorise le Président à signer et déposer ce permis d'aménager et son modificatif ainsi que les pièces s'y afférent au nom et pour le compte de la CCVA pour l'extension de la ZA Bel Air,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Valot
Secrétaire de séance

